

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 06 NOVEMBRE 2018 – PV 412

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

51. **Mr René NIBBIO, Arbitre** : match ASPTT 3 vs ASPTT 1 arrêté (intempéries), noté.
52. **Mr Mourad BRIOUA, Arbitre** : Air Liquide vs CEA 2 Grenoble reporté.
53. **Jarrie-Champ 2** : match vs Métropolitains 2, noté.
54. **CS Virieu** : noté, accord pour engagement.
55. **CD Varcès** : noté (FM).
56. **Umicore Foot** : noté. Report match vs Touvet-Terrasse 1. Dossier en cours (disponibilité terrain).
57. **CEA 2 Grenoble** : noté (FM + absence arbitre). Transmis à la CDA.
58. **GSE** : noté (absence arbitre). Transmis à la CDA.
59. **ASPTT 3 Sifac** : noté (FM + absence arbitre). Transmis à la CDA et aux Règlements.
60. **Turcs de Grenoble** : noté.
61. **ATSCAF 38** : noté (règlements trésorerie).
62. **Fontaine Les Iles** : noté (FM).

NOTE AUX CLUBS - IMPORTANT

Comme convenu à la réunion plénière et suite à une multiplication des reports « de dernière minute » : à partir de J-12 les demandes de report de match sont soumises à accord de la commission et de l'équipe adverse. Si aucun accord n'est donné, le match devra se jouer à la date prévue et une feuille de match devra être établie (même si l'une des deux équipes est absente).

Règlements : Rappel PV 359 du 03/10/2017

Conditions de validation et d'acceptation des reports de matches :

- **avant J -13** : modification de la date d'un match à la demande d'une des deux équipes (courriel à la commission).
- **de J -12 à J -6** : modification de la date d'un match à la demande d'une ou des deux équipes, accord des 2 équipes nécessaire (courriels à la commission).
- **après J -5** : demande d'accord à la commission foot entreprise par téléphone (membres de la commission, coordonnées à paraître prochainement) et confirmation par courriel à la commission.

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), les équipes doivent impérativement prévenir **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, ville de Grenoble).

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH les équipes doivent impérativement prévenir **l'arbitre désigné**. Prévenir également la **Commission des Arbitres** (04.76.26.82.94, arbitres@isere.fff.fr) et/ou le **Secrétariat du District** (04.76.26.82.90, district@isere.fff.fr).

Règlements : Pour toute question concernant les règlements (licences par exemple), vous pouvez contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

NOTE AUX CLUBS

CS VIRIEU : quand engagement validé, CS Virieu affecté en championnat à la poule Senior à 8 et Entreprise D2, et en coupe à la place de l'exempt.

Correspondant : Mr **Damien CHOSSINAND, 06.79.22.87.22**

COUPE DE L'ISERE, Foot à 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 12/11/2018, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

A02. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 12/11/2018, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

A02. Exempt : CEA 1 ST.

B02. Belledonne – CD Varcès.

Lundi 12/11/2018, 20h00. Espagnac, Grenoble.

B02. CEA 2 Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/11/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

CHAMPIONNAT, Foot à 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J05. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 19/11/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J05. CEA 1 ST – Air Liquide.

Lundi 19/11/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J05. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 19/11/2018, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J05. CD Varcès – CEA 2 Grenoble.

Lundi 19/11/2018, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J05. Exempt : ASPTT 1 La Poste.

J07. Belledonne – CEA 1 ST.

Lundi 26/11/2018, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J07. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 26/11/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J07. Air Liquide – GSE.

Lundi 26/11/2018, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J07. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 26/11/2018, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J07. Exempt : CD Varcès.

CHAMPIONNAT, Senior à 8 et Entreprise, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 12/11/2018 au 15/11/2018

J05. St Martin d'Uriage – Deux Rochers 1.

J05. USVO – ATSCAF 38.

J05. Jarrie-Champ 1 – Eybens.

J05. Deux Rochers 2 – Métropolitains 1.

J05. St Martin d'Hères – Villeneuve.

CHAMPIONNAT, Senior à 8 et Entreprise, D2

CS VIRIEU : L'engagement imminent de l'équipe de Virieu imposera un nouveau calendrier (poule de 12 équipes, prochain PV). Matches programmés semaine du 12 au 15/11/2018 inchangés.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ01. Jarrie-Champ 2 – Métropolitains 2.

Jeu 08/11/2018, 21h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J05. Umicore Foot – Touvet-Terrasse 1.

Sous réserve modification date et terrain, Lundi 12/11/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J05. Touvet-Terrasse 2 – Fontaine Les Iles.

Lundi 12/11/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 12/11/2018 au 15/11/2018

J05. St-Paul-de-Varces – Touvet-Terrasse 3.

J05. Fasson – Métropolitains 2.

J05. Vallée de la Gresse – Jarrie-champ 2.

COUPE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T02. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse.

Lundi 19/11/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T02. ATSCAF 38 – Fontaine Les Iles. (sous réserve de régularisation)

Lundi 19/11/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 19/11/2018 au 22/11/2018

T02. Deux Rochers 1 – Métropolitains 2.

T02. St-Martin d'Hères – Touvet Terrasse 2.

- T02.** Villeneuve – Umicore Foot.
- T02.** Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 1.
- T02.** St-Martin d'Uriage – Touvet-Terrasse 3.
- T02.** Jarrie-Champ 1 – Fasson.
- T02.** St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.
- T02.** Exempt : USVO.